

Sans nouvelles de mon huissier

Par valye, le 15/01/2015 à 13:02

Bonjour,

Depuis octobre 2014 mon ancien patron a été condamné par les prud hommes à me verser une somme.

Mon avocat m avait dont dit que mon dossier était dans les mains d un huissier pour récupérer l argent.

A ce jour mon huissier ne reponds a aucuns de mes mails (juste un seul) ou je demande des nouvelles concernant l évolution de mon dossier

Il ne me réponds pas en revanche il donne des nouvelles à mon avocat

Je me dit que quand meme j ai payé mon avocat qui a fait son boulot au tribunal et maintenant c est a mon huissier de prendre contact et de me donner des nouvelles ou au moins d avoir la politesse de répondre à mes mails

Ai je tort de me monter contre la reaction de mon huissier et ais je le droit de lui faire part de mon mécontentement car c est quand meme moi la cliente!! car son comportement m agace fortement merci

Par moisse, le 16/01/2015 à 14:33

C'est votre avocat qui a choisi l'huissier, c'est à lui de le presser afin que la signification soit

accomplie.

Votre employeur a peut-être fait appel, procédure suspensive de tout versement hors les sommes frappées d'exécution provisoire.

Il faut donc prendre contact avec votre avocat pour savoir:

- * si le jugement est signifié
- * s'il y a eu appel
- * s'il existe une exécution provisoire sur une parties de D.I. alloués par le CPH.

Il est donc à mon sens inutile de vous agiter auprès de l'huissier.